

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 242

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 7 *ter*

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« mentionnés à »,

les mots :

« régis par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.